

PÉRIMÈTRE DU DISPOSITIF

Le dispositif est accessible aux copropriétaires
agathois résidant dans le périmètre suivant :



Allo Copro?

04 67 21 31 30

La maison des projets

32 rue Jean Roger

34300 AGDE

maisonhabitat@agglohm.org

**Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h**

Informez-vous

Permanences d'information sur RDV

Tous les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois
de 9h à 12h30.

Formez-vous

Des ateliers de formations vous sont régulièrement
proposés en fonction de vos besoins.



Jcomp - Freepik.com

Service Communication CAHM. Photos : Astierromero - Freepik.com

Allo Copro?

04 67 21 31 30
Du lundi au vendredi 9h>12h30 et 14h>17h



**L'AGGLO VOUS ACCOMPAGNE
POUR UNE MEILLEURE GESTION
DE VOTRE COPROPRIÉTÉ**

NOTRE MISSION, VOUS AIDER !

Copropriétaires, mobilisez-vous ! L'agglomération vous accompagne pour mieux vivre dans votre copropriété.

Ce dispositif de prévention et d'accompagnement des copropriétés est mis en place pour :

> Vous organiser

Mise en place d'un syndic bénévole ou professionnel, aide à l'organisation des Assemblées Générales, mise à jour ou mise en place du règlement de copropriété...

> Avoir une gestion saine de votre copropriété

Renégociation des contrats, assainissement des comptes, mise en place d'un budget prévisionnel...

> Satisfaire aux obligations légales

Immatriculation au registre des copropriétés, mise en place d'un fonds de travaux...



Pourquoi ?

Pour apporter des solutions à vos difficultés de fonctionnement et anticiper la dégradation des parties communes de votre copropriété.

Pour qui ?

Tous les copropriétaires, conseils syndicaux, syndic bénévoles agathois sur le périmètre concerné.

Comment ?

• En vous informant lors des permanences

> Avec une équipe aux compétences juridiques, administratives et techniques.

> Grâce à des supports thématiques et pratiques sur la copropriété (guide de la copropriété, fiches et livrets...).

• En suivant des ateliers de formation mensuels

Comment fonctionne une copropriété ? Quels sont les premiers pas du syndic bénévole ? Comment tenir une Assemblée Générale ? Qu'est-ce que le Conseil Syndical ? Comment établir un budget prévisionnel ?



Et, de plus...

• Des diagnostics personnalisés

Pour vous aider à identifier les dysfonctionnements de votre copropriété et vous proposer des solutions d'amélioration.

• Des actions de suivi et d'accompagnement

Au cours de la vie de la copropriété pour vous assurer la pérennité du bon fonctionnement.

Aide financière

Une aide de l'Anah : 5 000€/bâtiment/an afin d'aider les copropriétés à améliorer leur fonctionnement.

Une aide de l'agglomération : 100 €/logement/an.